



3, Rue Scheffer 75116 Paris  
Tél. : 33 (0)1 53 65 23 00  
Fax.: 33 (0)1 53 65 81 99  
e-mail : spmetal@spmetal.com

## **Communiqué de presse**

Paris, le 1er décembre 2005

### **SECTEUR : EMBALLAGES**

#### **Ne tuons pas le bioplastique en France**

Alors que les sept députés et les sept sénateurs nommés pour la Commission Mixte Paritaire débattront le 8 décembre prochain de l'article 11 bis de la Loi d'Orientation Agricole, le groupe SPHERE, le leader européen des emballages ménagers, renouvelle son engagement, en faveur des bioplastiques et de l'interdiction de tous les sacs plastiques en 2010.

Le Groupe regrette l'amendement actuellement proposé par le Sénat concernant l'article 11 bis de la Loi d'Orientation Agricole. S'il était adopté, cet amendement viderait le texte de toute substance et ambition environnementale et constituerait un formidable recul pour la recherche et l'innovation en France, mais aussi pour le monde de la plasturgie et de l'agriculture.

Le 11 octobre dernier, SPHERE saluait le texte voté par les députés visant à interdire les sacs et les emballages en plastique non biodégradables sur le territoire français à partir du 1er janvier 2010. Nous ne pouvions alors qu'approuver une décision politique ambitieuse et responsable, qui faisait le choix du bioplastique et des matières respectueuses de l'environnement même si ce texte allait un peu loin concernant les emballages.

**Aujourd'hui, il semble urgent de clarifier le débat et de mettre fin aux contre vérités.**

John Persenda, Président Directeur Général du groupe SPHERE, déclare :

Non seulement cela va sauver des emplois mais cela va en créer dans la filière plastique.

Loin de détruire des emplois, en arrêtant l'invasion de nos marchés par des produits de commodités asiatiques à faible valeur ajoutée, nous arriverons en migrant vers l'utilisation des bioplastiques à reprendre en main nos marchés européens, notamment dans le domaine des sacs qui représentera plus de 400 000 tonnes uniquement en France en 2010 alors qu'ils seraient inférieurs à 200 000 tonnes à la même époque avec une part majoritairement importée d'Asie.

Les bioplastiques se transforment sur les mêmes équipements sans investissements majeurs, que les polyoléfinés.

Nous pourrons maintenir l'emploi des féculiers et des amidonniers en créant des augmentations de capacités sur les quatre années à venir tout en construisant en France des unités de production de 50 à 100 000 tonnes.

Si le marché des bioplastiques (0,8 % aujourd'hui des polyoléfinés) atteint 10 %, les bioplastiques seraient moins chers que les produits à base de pétrole qui eux, n'oublions pas, ont augmenté de près de 80 % en dix-huit mois.

### **Relever le défi des bioplastiques, une nécessité vitale pour l'industrie de la plasturgie**

Si nous ne relevons pas ce défi, aidés par une LOI qui fixe des échéances, nous serons rapidement rattrapés par les Etats-Unis qui mettent des moyens considérables à ce développement.

Si nous prenons le virage des bio-produits, nous pourrions financer la recherche, déposer des brevets et maintenir une avance technologique certaine sur nos confrères américains, tout en arrêtant les importations d'Asie car ces pays sont très en retard sur cette technologie.

### **Un enjeu environnemental**

La limitation des réserves pétrolières doit nous inciter à diminuer nos prélèvements sur ces ressources qui se traduit par des années de disponibilité de ressources complémentaires.

Pour mémoire : sur les 300 000 tonnes de sacs utilisés en France chaque année, deux tiers ne trouvent pas de valorisation énergétique dans les filières d'incinération et, par ailleurs le compostage ne concerne que 8 % d'entre elles.

Enfin, le rôle des bioplastiques sur l'effet de serre est primordial si on veut le réduire. Une des solutions recommandée par les experts est d'augmenter les surfaces cultivées, les plantes absorbant du gaz carbonique lors de la photosynthèse. L'effet attendu de l'augmentation des surfaces cultivées afin de répondre aux besoins de la chimie verte est de créer un nouveau puits de carbone, diminuant ainsi la quantité de gaz carbonique dans l'atmosphère.

Le cycle de vie du bioplastique à base de matières renouvelables et sa valorisation en fin de vie que ce soit par enfouissement ou incinération ne libère pas plus de carbone que celui que la plante a absorbé pour assurer sa croissance.

SPHERE, anciennement SP Metal, est un Groupe Français leader Européen des emballages ménagers également présent dans le domaine de l'emballage alimentaire pour la restauration collective, le film agricole, et tout type de film utilisé par des entreprises industrielles ou de services.

Création du groupe : 1976

Chiffre d'affaires 2005 : 300 millions d'euros

Effectif : 1300 collaborateurs

14 Unités de production : 5 en France – 1 en Espagne – 2 en Grande-Bretagne – 1 aux Pays-Bas – 1 en République Tchèque – 1 au Danemark – 2 en Italie – 1 en Allemagne

Marchés : Grand Public 64% – Collectivités locales 7% – Entreprises et Services 29%

### **Contacts presse :**

Marielle Cayron His – SPHERE

Tél : 01 53 65 23 00 [m.cayron@spmetal.com](mailto:m.cayron@spmetal.com)

Florent Chapel / Julie Valette – Agence Leo Corporate

Tel : 01 55 20 27 03 - fax : 01 55 20 26 99 – [florent.chapel@leoburnett.fr](mailto:florent.chapel@leoburnett.fr)